

Mémoires divers sur la Cochinchine

Henri Cordier a publié dans la *Revue de L'Extrême-Orient*, tome III, 1883, pp 305-398, l'ensemble des pièces des archives coloniales du volume Extrême-Orient, Cochinchine, 1686-1746 (A.N. Col C/1/1), sous le titre *Mémoires divers sur la Cochinchine*. Nous avons choisi de reproduire les éléments directement en rapport avec Pierre Poivre.

On trouve là l'ensemble des pièces du dossier de la Compagnie des Indes qui décide de la vie de Pierre Poivre pour neuf années. Pierre Poivre se voit confier une mission dont il a lui-même été l'instigateur. Cette mission a deux objectifs : tout d'abord établir des relations commerciales avec la Cochinchine ; puis introduire aux Isles de France et de Bourbon les épicerie fines, c'est à dire girofle et muscade, brisant ainsi le monopole hollandais.

Pour la mission en Cochinchine, la Compagnie avait en main une autre proposition, celle de Friell, un parent de Dupleix le gouverneur de Pondichéry. Le choix de Pierre Poivre n'était pas du goût de tout le monde, M. Duvelaër, un des directeurs de la Compagnie n'y était pas favorable, mais son parti était alors minoritaire au sein de la Compagnie. Par la suite, le choix de Pierre Poivre pour cette mission a été maintes fois critiqué, aussi a-t-il semblé intéressant de reproduire les pièces principales du dossier en laissant de côté des mémoires qui n'apportent que des données historiques ou géographiques sur la Cochinchine.

Voyons la suite des mémoires transcrits par Henri Cordier dans cette publication.

ISLE DE POULO CONDOR

Les deux premières pièces concernent l'île de Poulo Condor, d'abord une lettre de 1686 du sieur Veret, étude sur une implantation à Poulo Condor.

Poulo-Condor est une île face au Cambodge, proche de la Cochinchine. Le mémoire commence ainsi : « *Il y a icy plusieurs isles inhabitées où toutes les épiceries viendroient très-bien, et en très grande abondance. Paulo Condor est l'île où les épiceries y viendraient à merveilles* ». Tout est dit, les fameuses « épicerie fines » seraient-elles à notre portée ? Mais la suite contredit cette première note d'espoir : « *Il est peu d'endroits qui soient si affreux et si stériles que Poulo Condor.* » Et l'étude de conclure, on ne peut plus négativement : « *Voilà une description exacte et sincère de l'île de Poulo Condor, ou isle d'Orléans, qui nous paraît être une isle à abandonner plutôt qu'à occuper.* ». On constate que le rêve de s'appropriier les « épicerie fines » est ancien. Nous ne reproduisons pas ce texte, pas plus que le mémoire sur la même île qui fait suite.

MÉMOIRE SUR LA COCHINCHINE

Le troisième mémoire (p.324) transcrit par Cordier s'intitule « Mémoire sur la Cochinchine ». Il est daté de 1744, et quoique sans mention d'auteur, divers recoupements le font attribuer à Pierre Poivre sans conteste. C'est à cause de ce mémoire que des « historiens » l'ont accusé de plagiat. Effectivement une bonne part du mémoire se retrouve mot à mot dans un texte plus ancien. Nous avons traité de cette controverse dans « *Poivre et la Société des Missions Etrangères* ». Ce mémoire présenté par Poivre à la Compagnie des Indes est essentiellement une compilation de données sur la géographie, l'histoire et l'industrie de la Cochinchine, Poivre n'y fait peu ou pas preuve d'une quelconque expertise, aussi nous ne le reproduisons pas.

Ce mémoire est complété (p.337) par un texte intitulé « Observation sur ce mémoire, par un capitaine portugais ». Le capitaine en question fait part de ses remarques sur le texte précédent, mais au détour d'une phrase on y parle du « mouillage du vaisseau *le Machault* près de Phaïpho » : On comprend alors que ce texte sans date, est parfaitement déclassé. Postérieur à l'expédition de Poivre en Cochinchine, il est hors du champ de notre étude, nous ne le reproduisons pas.

RÉFLEXIONS SUR LE MÉMOIRE TOUCHANT LA COCHINCHINE => page 4

Le quatrième mémoire (p.340) s'intitule « Réflexions sur le mémoire touchant la Cochinchine ». Il n'est pas daté et l'auteur n'est pas nommé, mais un autre exemplaire de ce manuscrit aux archives du Museum d'histoire naturelle est daté de 1748. Quant à l'auteur, il suffit de lire le mémoire pour comprendre que ces réflexions sont justement l'expertise de Poivre sur le projet en Cochinchine. C'est le premier texte que nous reproduisons ici.

On notera d'abord que Poivre reconnaît que ses idées sur le commerce à faire en Cochinchine, il les doit à sa propre expérience mais également aux connaissances de M. Canadeau qui s'intéresse depuis longtemps à ce commerce ; une façon de couper court à ce qui se murmure : Poivre s'est accaparé les idées de Friell.

Nous retiendrons surtout la conclusion où Poivre fait incontestablement une offre de service pour être l'exécuteur de ce projet : « *Content d'avoir rendu le premier service en fournissant les premières connaissances, je laisse la Compagnie maîtresse de son choix pour l'exécution du projet. S'il est quelqu'un plus capable, il est juste et je demande qu'il me soit préféré.* ».

Il se contredira quelques années plus tard, dans la *Relation abrégée...* où il préférera se présenter sollicité plutôt que solliciteur : « *Ces Mémoires furent examinés par la Compagnie ... me témoigna qu'elle souhaitait de m'en confier l'exécution ... je la priai de jeter les yeux sur quelqu'autre... la compagnie insista... je devais encore à la Patrie l'exécution ... je sentis s'évanouir tout le plan que je m'étais formé pour le reste de mes jours d'une vie sédentaire et tranquille, étayée d'une aisance honnête et libre de toute ambition. Je répondis, en hésitant, que je passerais encore les mers si l'on jugeait mes services nécessaires.* ». Quelle abnégation ! On est touché d'une telle noblesse d'âme.

EXTRAIT D'UN IN-QUARTO PORTANT LE TITRE : LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES...

Le cinquième mémoire (p.346) « Extrait d'un in-quarto portant le titre : Lettres édifiantes et curieuses... par M. Faure ... Venise 1746 » provient d'un ouvrage qui relate avant tout, les démêlés des missionnaires français des Missions Étrangères de Paris présents en Cochinchine avec les Jésuites, et accuse ces derniers de tous les maux. Le titre reprend ironiquement celui d'une publication des Jésuites. Nous avons parlé du Père Faure dans *Poivre et la Société des Missions étrangères*, et cité ce même ouvrage dans un court extrait. Le présent extrait n'est qu'une description géographique de la Cochinchine. M. Faure qui, à son retour à Canton après sa tournée en Cochinchine, avait rencontré Poivre à Canton, lui avait remis diverses documentations avant que Poivre ne s'embarque pour la Cochinchine ; cet exposé géographique en faisait très probablement parti. Nous ne le reproduisons pas, pas plus que deux pièces suivantes concernant encore la visite en Cochinchine de Mgr. d'Halicarnasse.

EXTRAIT DE LA LETTRE DE M. FRIEL => page 7

On reproduira le document suivant (p.355) qui est un « extrait de la lettre de M. Friel, écrite à M. de Godeheu, le 26 janvier 1747, de Pondichéry ». C'est la lettre de candidature de Friell pour ouvrir « une branche de commerce » avec la Cochinchine ; elle est adressée à un des directeurs de la Compagnie des Indes. Ce projet est concurrent de celui de Poivre, il est soutenu par Dupleix, son parent.

Cette lettre est importante puisque d'aucuns ont accusé Poivre d'avoir abusé de Friell, de lui avoir volé ses idées. Dans cette lettre, pour se mettre en valeur, Friell parle de son rôle à Madras après que La Bourdonnais (adversaire de Dupleix et donc de Friell) eut enlevé cette place aux Anglais. La Bourdonnais parti, Dupleix avait balayé les termes de la reddition anglaise, et avait accusé La Bourdonnais d'avoir, dans cette affaire, détourné d'énormes sommes. Friell missionné à Madras par Dupleix prétend pouvoir étayer ces accusations. Que fait cette histoire mélangée à sa candidature ? Cela semble bien maladroit, et ajoute à la confusion d'ensemble du courrier. Ainsi, est-ce bien malin de présenter la Compagnie anglaise en exemple. Contrairement à Poivre, Friell affiche ici des prétentions non négligeables.

MÉMOIRE SUR LE COMMERCE DE COCHINCHINE => page 9

Le mémoire suivant (p.359) est intitulé « Mémoire sur le commerce de Cochinchine » et daté 12 juillet 1748. C'est l'analyse que fait M. de Montaran, le commissaire du Roi, des propositions soumises à la Compagnie par Poivre et Friell. De plus, Montaran qui s'est entretenu avec Poivre, expose ici le modus operandi proposé par Poivre et lui-même. L'exposé des raisons qui amènent Montaran à préférer le projet de Poivre a retenu notre attention, nous reproduisons ce mémoire pour qu'on puisse en juger.

*

La transcription d'Henri Cordier se poursuit par deux textes en rapport avec notre affaire que nous ne reproduisons pas.

D'abord (p.372) « Quelques réflexions sur le mémoire qui traite du commerce de Cochinchine. », ces réflexions sont celles que se fait M. Duvelaër, un des directeurs de la Compagnie, à la lecture du mémoire de Montaran. Il émet quelques réserves et conteste certains chiffres, mais adhère au projet sans remettre en question le choix de Pierre Poivre pour le mener à bien.

Enfin le dernier texte (p.392) est intitulé « Addition au Mémoire sur le commerce de la Cochinchine en conséquence des réflexions de M. Duvelaër. ». Montaran conclut que ce projet doit être mis à exécution, puisque « *le Mémoire et les Réflexions s'accordent ensemble sur l'utilité de tenter cet établissement* », et que d'autre part : « *L'on ne peut disconvenir que rien ne peut être au-dessus des avantages que l'on propose en même temps à la Compagnie, en luy procurant les épiceries fines que les Hollandais ont jusqu'ici possédés seuls* ».

Dans son étude *Pierre Poivre et l'expansion française dans l'Indo-Pacifique*, p.462, Madeleine Ly-Tio-Fane a montré que les profits des épiceries ne représentaient plus à cette époque pour les Hollandais le pactole que Poivre faisait briller aux yeux de la Compagnie ; sans doute a-t-elle raison, mais les décideurs de l'époque, pas plus que Poivre, ne le savaient.

JPM, 2010

*

RÉFLEXIONS SUR LE MÉMOIRE TOUCHANT LA COCHINCHINE

[par Pierre Poivre]

Quoique la lecture de mon petit mémoire touchant la Cochinchine ne suffise pas pour donner une idée étendue de tout ce qui regarde ce Royaume je croy qu'elle suffira pour fonder des justes espérances du commerce le plus lucratif à quiconque voudra en faire le premier essay.

La Compagnie des Indes est la seule qui puisse aspirer à un avantage aussi flatteur. Le projet d'envoyer quelques-uns de ses vaisseaux en ce Royaume ne sera pas pour elle un projet nouveau ; il y a longtemps qu'il lui fut proposé par un de ses plus fidèles serviteurs, qui, toujours attentif à ce qui pouvait faire l'avantage réel de la Compagnie pour laquelle il travaillait en qualité de premier subrécargue, remarqua dans les divers voyages qu'il fit en Chine, que les Chinois, très habiles commerçants, revenaient tous les ans avec des riches cargaisons des ports de la Cochinchine.

Là-dessus, aidé des connaissances qu'il tirait adroitement, soit des missionnaires de ce Royaume soit des Chinois qui en faisaient les voyages, il forma le plan d'engager la Compagnie à partager avec ceux-cy les profils d'un négoce avantageux.

Le séjour que j'ay fait dans ce Royaume pendant plus de dix-huit mois durant lesquels j'ay eu tout le temps de le connaître, me fournit à mon retour les moyens de donner à M. Canadeau une partie des connaissances qui pouvoient estre utiles à son projet. Il me paroît d'une trop grande utilité pour que je ne m'empresse pas d'en renouveler le souvenir à la Compagnie. J'ignore de quelle façon il fut proposé la première fois, mais voicy celle qui me paroît la plus raisonnable et d'une plus grande conséquence par les profits évidens que l'on en retireroit.

Les voyages de la Chine, quelque avantageux qu'ils soient pour les armateurs, ne laissent pas d'avoir un inconvénient qui les rend en quelque façon onéreux à l'Etat ou moins lucratifs pour la Compagnie, en ce que les marchands chinois ne veulent plus aujourd'hui aucune de nos marchandises européennes. Ce n'est qu'avec de l'argent qu'on peut avoir les cargaisons que l'on y va chercher. De cette manière l'armateur ne trouve de profit que dans les retours. Deux mois de relâche à la Cochinchine remédie tout d'un coup à l'inconvénient et augmentent de moitié le gain du commerce de Chine. La Compagnie peut facilement faire partir les vaisseaux de Chine¹ dans le mois d'octobre, et alors suivant le cours des voyages ordinaires, sans s'écarter de leur route ils peuvent arriver à Faifo au commencement de may qui est le temps de la mousson dans ces mers-là.

Arrivés dans ce port, ils auront toutes les facilités de changer une partie de leur argent pour des caches, avec lesquelles ils trouveront dans le port même autant de cargaisons de sucre qu'il leur conviendra d'en prendre ; et seront les maîtres de partir en juillet pour aller à Canton, ce qui n'est plus qu'un voyage de quelques jours.

Cette cargaison de sucre jointe à l'échange de l'or, qui est à bon marché à la Cochinchine au mois de may et de juin, leur doublera tout d'un coup leur fonds chez le marchand chinois.

Quoique l'on peut charger également tous les vaisseaux en sucre, lequel est à Canton d'un débit certain, on pourrait cependant, pour faire l'essay de diverses espèces de marchandises, charger de l'arèque, de l'ivoire, du bois d'aigle, des nids d'oiseaux et autres articles spécifiés dans mon mémoire,

¹ Comprendre : faire partir de Lorient en octobre les vaisseaux destinés à se rendre en Chine.

dont la vente donnerait aux Français un gain assuré, comme il les donnent tous les ans aux Chinois qui en amènent jusqu'à quarante ou cinquante cargaisons.

Pour ce qui regarde l'or, il me paroît que ce serait l'article le plus avantageux pour la Compagnie ; mais il conviendrait qu'elle eût dans ce pays là un homme entendu chargé de ses affaires. Cet employé, après avoir donné ses premiers soins à l'étude de la langue du pays, travaillerait pendant l'hivernage à ramasser l'or que les ouvriers eux-mêmes apportent des mines, et qu'ils vendent en détail pour un prix très modique, celui-là même qui se vend au marché et dans les boutiques, lequel se donne à beaucoup meilleur compte que dans le temps de la mousson ; cet or, mis sur les vaisseaux qui arriveraient en may, et vendu même à Canton donnerait un profit de cent pour cent.

De plus, moyennant un petit présent fait au Roi, il serait permis à l'homme de la Compagnie de faire travailler lui-même, et de retirer le profit des mines d'or. Le Roy de ce pays là n'est aucunement jaloux d'un droit que les souverains se réservent à eux seuls partout ailleurs. Les mines sont partout en si grande quantité, et le Roy est si occupé à d'autres affaires qu'il s'embarrasse fort peu de voir les étrangers ainsi que ses propres sujets s'enrichir des présens qu'il ne croit pas que la nature ait fait à luy seul.

Ce second projet, indépendant du premier, deviendrait beaucoup plus solide et par conséquent plus avantageux si la Compagnie pouvait se déterminer à faire à la Cochinchine un petit établissement, ou, suivant une façon plus juste de s'exprimer, un comptoir composé de cinq ou six personnes, lequel coûterait fort peu à la Compagnie eu égard à l'impossibilité de faire de la dépense dans un pays où tout est pour rien.

La permission d'établir ce comptoir serait aisée à obtenir, en faisant agir le grand mobile de tout ce pays là, je veux dire en accompagnant sa requête au roi d'un présent convenable, cela joint à l'affection qu'il a pour les étrangers et au dessein où il est de favoriser le commerce dans tous ses États. Tout cela l'engagerait à accorder aux Français de s'établir dans son royaume où bon leur semblerait, même avec toutes sortes de privilèges. Dans ce cas il n'y a pas d'endroit qui me paroisse plus convenable pour un tel comptoir que l'isle de Cham, qui est dans le milieu de l'entrée du port à la vue de Faifo et à une portée de canon de la terre ferme.

Cette isle qui est assez grande, fort belle, bien boisée, d'un bon terroir, serait par la suite d'une ressource infinie à l'établissement. Elle n'est aujourd'hui peuplée que de quelques pêcheurs qui s'y trouvent plus à portée d'exercer leur métier. Les vaisseaux y peuvent mouiller près de terre et y seraient en sûreté. Il y a de l'eau. Les vivres n'y manqueront jamais, puisqu'il n'y a qu'un petit trajet de la grande terre où tout est en abondance. Il serait facile d'y avoir des troupeaux dont le pâturage ne coûterait rien, ce qui serait d'un grand secours pour les relâches.

Le bœuf ne se vend jamais à la Cochinchine au delà de cinq ou six *quams*, environ quatre piastres. On y aurait même l'avantage de n'y être pas incommodé par une quantité de tigres qui désolent la grande terre. On pourrait s'y bâtir à sa fantaisie en briques ou pierres, les ouvriers ne manquant pas dans le pays.

Outre cela on aurait dans le nouvel établissement la commodité d'avoir sous la main du bois de Tec à sa discrétion. Avec ce secours on aurait encore celui d'une quantité d'excellents charpentiers accoutumés à travailler le bois aussi parfaitement qu'à la Chine et à Surate. Qui empescherait de construire des embarcations qui iroient le long de la coste à Siam, au Camboge, au Tonquin, même jusques à la Chine, où l'on ferait des voyages courts, et d'un profit assuré ? Le Cochinchinois est bon matelot ; il n'y aurait point de difficulté de s'en servir. Je vais plus loin et j'ajoute qu'on pourrait faire le commerce du Japon. Le roi de la Cochinchine, qui a envie de faire lui-même ce commerce, donneroit volontiers les mains à l'entreprise en fournissant une commission et des matelots pour le voyage. Il y auroit d'autant plus d'espérance de réussir que les Japonois connoissent parfaitement les Cochinchinois chez lesquels ils ont fait leur commerce pendant plusieurs années. L'habit des deux nations est presque le

même ; les mœurs et les usages diffèrent peu. Les profits d'un tel voyage seraient immenses, parce qu'il est certain que ces deux pays ont besoin l'un de l'autre, comme je l'ai indiqué dans mon mémoire, en faisant remarquer que le gain le plus considérable des Chinois se trouve dans les voyages de Cochinchine au Japon.

Si par la suite des années les ports de la Chine venoient à se fermer pour les Européens ou que le commerce de Canton augmentât, comme il fait tous les ans, en difficulté et tracasserie de la part des Chinois, alors la Cochinchine seroit un établissement de très grande conséquence. On y trouve en effet les marchandises de Canton à meilleur marché qu'à Canton même. Les Chinois y apportent tous les ans une si grande quantité de thé et de porcelaine que les Cochinchinois les ont à meilleur marché que nous qui allons les chercher dans le pays. La raison en est que les Chinois ont le secret de trouver chez eux des marchandises à beaucoup meilleur compte que les Européens, soit qu'ils le tirent de la première main ou autrement. C'est ce qui m'a souvent fait faire réflexion que quand même les Chinois seroient chez eux plus faciles dans leur commerce, il nous seroit encore plus avantageux de n'acheter leurs marchandises qu'en Cochinchine. 1° On seroit exempt de payer un droit d'ancrage considérable ; 2° on s'épargneroit quatre cents lieues de voyage, lesquelles quoique peu de chose sur une traversée de long cours, feroient cependant un objet si l'on veut bien considérer que les mers de Cochinchine en Chine sont les plus critiques à cause des Typhons qui s'y font quelquefois sentir.

Ce fut autrefois l'idée de la Compagnie, lorsqu'elle projeta l'établissement de Pulo Condor, lequel, quoique utile, ne l'eût pas été à tous égards autant que celui que je propose.

Il est certain que si les Français se déterminoient à acheter à la Cochinchine les cargaisons qu'elle va aujourd'hui faire à Canton, le marchand chinois multiplieroit bientôt les envois de ses marchandises, étant sûr d'en trouver un débit plus étendu à Failfo ; et là on seroit en lieu de leur faire la loy, au lieu qu'à Canton il faut en passer par où ils veulent. Je prie la Compagnie de faire des réflexions sur les sujets proposés, d'autant plus sérieusement qu'il est à craindre que les Hollandais, plus attentifs que nous à augmenter leur commerce, ne profitent de nos délais pour aller eux-mêmes s'établir dans ce pays-là et y obtenir des privilèges exclusifs. Il est encore temps de prévenir un repentir.

Je remarquerai ici en passant que les Hollandais, toujours appliqués à étendre les bornes de leur commerce, n'ont pas été longtemps à s'instruire des offres avantageuses que le roi de la Cochinchine fait aux étrangers pour les attirer dans ses ports. Ils n'ont pas ignoré les patentes qu'il a envoyées aux Portugais et aux Français qui se sont trouvés en Chine pour les inviter à venir commercer dans ses États.

Je finis l'ébauche de mon projet en priant la Compagnie de vouloir bien le regarder comme les réflexions d'un homme qui pense uniquement à lui rendre service. Sur tout ce que je lui avance de l'utilité d'une telle entreprise, je ne dis rien d'exagéré, rien dont je ne sois intimement convaincu par ce que j'ay appris et vu de mes propres yeux.

Je sçay que la plupart des projets sont pour l'ordinaire enfantés par l'intérêt de celui que les propose, lequel s'embarrasse peu d'exagérer les avantages et diminuer les dépenses pourvu qu'il soit récompensé et que son profit personnel s'y trouve. Je suis si peu dans ce cas que, content d'avoir rendu le premier service eu fournissant les premières connaissances, je laisse la Compagnie maîtresse de son choix pour l'exécution du projet. S'il est quelqu'un plus capable, il est juste et je demande qu'il me soit préféré. Que m'importe par qui le bien soit fait pourvu qu'il se fasse. Je seroy toujours très content si la Compagnie veut bien tirer du projet les avantages que je crois sincèrement qu'elle en peut tirer.

*

Extrait de la lettre de M. Friel, écrite à M. de Godeheu, le 26 janvier 1747, de Pondichéry,

Monsieur,

Il est vrai que plusieurs ont pensé avant moi au commerce de la Cochinchine sans oser cependant armer pour ce pays-là. Pendant mon séjour à Canton, j'y ai fait plusieurs envoys sur des sommes chinoises auxquelles en partie je dois ma petite fortune. Et par le moyen d'un Jésuite allemand, mathématicien fort aimé du Roi, je me suis procuré une chappe. J'y ai été sur un vaisseau de Macao. J'ai été parfaitement bien reçu et j'aurais beaucoup gagné si j'avais eu des interprètes ou des courtiers habiles. J'ay été forcé d'apprendre la langue moy-même et le Roy m'a donné deux jeunes gens pour apprendre le portugais. J'ai une nouvelle chappe en mon propre et privé nom qui m'exempte du droit d'ancrage, etc., et qui me donne titre de mandarin dans le pays. M. Dupleix voulait absolument que j'y retournasse tout de suite, tant il a trouvé l'affaire bonne. Mais la guerre m'a déterminé à remettre ce voyage à un temps plus paisible. Le sucre de là, à cette côte seulement donnera plus de cent pour cent, le bois d'aigle encore davantage. L'or m'a donné à la monnoye icy trente-trois et demy pour cent, l'arecque et les cories près de 80 pour cent de profit. Avec vingt-cinq mille piastres je chargerai un vaisseau de 500 tonnes en ces grosses marchandises. Et je peux investir en or tous les ans autres 23 mille piastres. Le Roy m'a accordé un terrain pour y bâtir une loge et faire des cargaisons dans l'hivernage à bien bon compte. Vous scavés la pression sous laquelle gémit le particulier dans les comptoirs français. Il ne peut faire aucun armement par lui-même. Il ne peut rien acheter ni vendre que par les mains du gouverneur qui a déjà son profit assuré avant que le vaisseau parte de la rade. Cet abus fait un tort infini à la marine et l'empeschera à jamais de fleurir dans l'Inde, à moins que la Compagnie n'y mette ordre par des défenses rigoureuses, et qu'elle ne fasse observer scrupuleusement ses intentions à ce sujet. C'est le commerce particulier qui enrichit la Compagnie, ne vous y trompez pas, Monsieur, sans parler des droits, etc. C'est ce commerce qui attire l'abondance et le crédit. C'est cet appas qui fait que le marchand noir se contente de faire les marchandises de la Compagnie sans profit, purement pour sa protection, et il ne gagne que sur ce qu'il fait pour le particulier. Si vous voulez que la Compagnie fournisse et que la nation tire quelque avantage de sa conquête, il faut une liberté absolue et sans contrôle au particulier, sans cela la misère continuera toujours, parce qu'il n'y en a qu'un seul qui s'enrichisse, et il ne laisse rien derrière quand il quitte. Pour être à l'abri de ce fascheux controlle, je m'obligeray envers la Compagnie d'ouvrir cette branche de commerce à la nation. Qu'elle me donne pour deux voyages un de ses vaisseaux de l'Inde de 500 tonneaux armé et défrayé à ses dépens ; qu'elle me fasse un fond de trente mille piastres. J'y ajouteray vingt ou trente mille pour mon compte, je m'en iray d'icy à la Cochinchine, en arrivant je feray ma cargaison en sucre, bois d'aigle, arecque, or, etc. Je partiray de là pour Suratte, en novembre. En passant à Mahé les premiers jours de janvier j'y remets mon or pour y être employé à la caisse de la Compagnie. Ma cargaison vendue à Suratte, j'arrive en may à Pondichéry avec une cargaison de coton que je remets icy au prix de Suratte, et ce profit dédommage amplement la Compagnie des frais de son vaisseau. J'ose assurer qu'il lui reviendra en outre près de quatre-vingts pour cent sur ses trente mille piastres. Le baron d'Imhoff, aussitôt qu'il a sçu que j'avais une chappe du Roy, m'a sollicité fortement d'aller à Batavia, m'offrant toutes sortes d'avantages. A Madras, on m'a fait les propositions les plus flatteuses, parce que ce nouveau commerce est sur le débouché de toutes les nations qui se voyent exclues de ce pays-là. J'ai préféré celle avec laquelle j'ay été élevé dès ma plus tendre jeunesse et avec laquelle je compte finir mes jours. Je vous prie, Monsieur, de proposer à la Compagnie ce que je viens de vous écrire, si elle a le bien de la nation à cœur elle ne peut pas manquer d'approuver ma demande. Car, si ce n'étoit l'ambition de rendre service au public, j'eus passé en France dès 1743, sans penser à ce voyage. M. Cannadau était peu au courant en proposant à la Compagnie d'y envoyer de but en blanc un vaisseau d'Europe y allant sans chappe. Il eût été confisqué par les lois du pays. D'ailleurs il ne pourroit investir en or que vingt ou vingt-cinq mille piastres, car après le mois de juin il n'y a plus de sucre. Ce pourroit être en ce cas un bon

voyage pour un subrecargue, mais très mauvais pour la Compagnie, et ce seroit obliger de payer six mille piastres pour l'ancorage présent et liberté de commerce dont je suis entièrement exempt.

La dernière époque est celle qui intéresse le plus aujourd'hui s'il ne s'agissait de médire de son prochain chose qui répugne totalement à mon caractère, je pourrais vous en donner un détail circonstancié. J'ay tout vu par moi-même et la facilité de converser avec les Anglais m'a mis plus au fait qu'un autre. La Compagnie instruite depuis longtemps du génie mercenaire et intéressé du chef qu'elle a choisi pour son escadre, ne peut s'en prendre qu'à elle-même du peu de profit et de gloire qu'elle en retire. Il a pris Madras, mais c'est pour lui qu'il l'a pris et non pour la Compagnie. Il a pris sa part comptant; il s'est contenté de papier pour celle de la Compagnie. Il n'a pas rougi de recevoir une quête que le gouverneur anglais fit faire pour luy dans toutes les maisons pour reconnoître la grâce qu'il avoit faite aux particuliers de leur laisser leur bien au nom de Madame de la Bourdonnaye, générosité qui a fait perdre plus de dix largs de pagodes à la Compagnie. En entrant dans la ville il a commencé par donner à son frère la clez du trésor depuis midi jusqu'à six heures du soir, outre l'argent de tous les particuliers. Il manque douze caisses de piastres comme il appert par l'extrait des délibérations du Conseil dont j'ai envoyé la traduction à M. Dupleix qui fera passer sans doute à la Compagnie une quantité d'autres pièces utiles que j'ai traduites. J'ay travaillé là bas deux mois jour et nuit. Je me suis vengé bien en plein de toutes les oppressions que ma famille a souffertes des Anglais. Et après la cassation du traité j'ay fait à moi seul plus de découvertes que tous les autres employés ensemble. C'est à moi que la Compagnie est redevable de tout le corail et de la soye écrite. Si j'avais été secondé ou que j'eusse eu l'autorité qu'il me falloit, la Compagnie s'en seroit mieux trouvée ; mais je vous assure, Monsieur, que parmi les employes et surtout parmi les officiers on ne voit ni bonne volonté ni zèle pour les intérêts de la Compagnie, et pourvu qu'ils ayent le Mouchard, ils se soucient peu du reste. Le Conseil supérieur, content de mes services, m'a fait Conseiller à Madras sous le bon plaisir de la Compagnie. Il lui en écrit et M. Dupleix m'a fait écrire une lettre que vous verrés m'assurant qu'elle aurait égard à mes services et qu'il luy rendroit compte de mon zèle pour ses intérêts. J'espère que vous voudrez bien assurer ses recommandations. Je tâcheray de les justifier par un attachement inviolable, et me trouveray infiniment flatté d'entrer à son service, si cela se peut, par une porte honorable. J'aurais à vous proposer quantité de choses que j'ay tirées des papiers secrets de Madras, qui seroient fort à leur place dans cette colonie pour y attirer et maintenir tout le commerce de la côte, mais crainte de passer pour un innovateur je n'ose en parler.

Le but principal de la Compagnie doit être de maintenir dans sa colonie, une liberté absolue de commerce, qu'un chacun puisse acheter et vendre ce que bon luy semblera, et qu'on ne puisse prétexter le bien de la Compagnie pour écraser qui que ce soit. Les réglemens des Anglois sont admirables là dessus et bien combinés pour le bien réel de la Compagnie. Dans une de ses lettres au Conseil de Madras, voici ses propres termes :

« Le gouverneur Mackrey a ruiné notre colonie par ses monopoles, et nous voyons avec peine que trois ans d'un gouvernement despotique ont aliéné la confiance du marchand et détruit le crédit public, malgré toutes les sages précautions et malgré les ordres sévères que nous avons établis pour le maintenir ; nous vous enjoignons de donner liberté entière et de faciliter au marchand particulier tous les moyens qui peuvent le ramener dans votre ville. »

Voilà, Monsieur, comme parle une compagnie de marchands qui a le commerce et le bien réel de l'État à cœur et qui veut attirer l'opulence et l'abondance dans sa colonie.

*

MÉMOIRE SUR LE COMMERCE DE COCHINCHINE

[Par M. de Montaran, commissaire du Roi]

12 juillet 1748

Les idées qu'on peut avoir sur le commerce dans le royaume de Cochinchine ne sont pas nouvelles. On a été sur le point de les exécuter pour la Compagnie du temps de M. de Sulvy. Les malheurs arrivés à la Compagnie en 1744 et la guerre qui a duré entre la France et l'Angleterre jusqu'au 30 avril 1748, ont fait perdre cet objet de vue, et si on s'en souvenait encore, il ne restait aucuns vestiges de mémoires et de projets à cet égard. Le premier éclaircissement que j'en ay eu, a été par une lettre du sieur Friel datée de Pondichéry du 16 janvier 1747, et adressée à M. Godeheu, directeur de la Compagnie des Indes à Lorient d'où ce dernier m'envoya l'extrait. Voicy ce qu'elle contenait à cet égard :

« Il est vrai que plusieurs ont pensé avant moi au commerce de la Cochinchine, sans oser cependant armer pour ce pays-là. [*Nous ne reproduisons pas l'extrait de la lettre de Fiell, se reporter ci-dessus. Il se termine par :*] elle serait obligé de payer six mille piastres pour l'ancrage présent, et liberté de commerce, dont je suis entièrement exempt. »

J'avais reçu cette ouverture avec grand plaisir, quoique j'y visse bien l'intérêt particulier, tant par la façon d'ouvrir le commerce, que par la remise de l'or à la caisse de la Compagnie aux Indes, ce qui cause un préjudice considérable à la Compagnie, mais je ne fus pas longtemps à apprendre par le retour de nos premiers officiers de l'Inde que le sieur Friel serait un mauvais appuy auprès du Roy de Cochinchine. Il n'avait pas fait l'usage qu'il devait des deux Cochinchinois que le Roy luy avait confiés pour leur faire apprendre la langue portugaise. Il les avait traités en esclaves et s'en était fait servir même en public, et leurs justes plaintes avaient passé jusqu'en Cochinchine où l'on doutait que le sieur Friel osât reparaître ; mais j'appris en même temps que je verrais bientôt arriver le sieur Poivre qui me donnerait de plus grands éclaircissements. Ce dernier avait passé en Cochinchine par zèle pour la propagation de la foy ; il revenait en France dans l'intention de se faire prêtre, et de retourner ensuite dans ses missions, lorsqu'il perdit le bras droit lors de la prise de nos vaisseaux de Chine dans le détroit de la Sonde. Après cet accident il passa à l'Isle de France où il eut des conférences très utiles avec M. David qui avoit succédé au sieur de la Bourdonnais dans le gouvernement de cette colonie. Il est arrivé à Paris vers le quinze de juin, et j'ay pris avec lui sur-le-champ tous les éclaircissemens dont je vais rendre compte. Le premier pas à faire était d'avoir une connaissance du pays, de ses productions, de la façon d'y commercer, des marchandises qu'on y peut porter et de celles qu'on en peut espérer en retour ; enfin une idée légère des avantages qu'on peut retirer de ce commerce : c'est ce que je ne pouvois acquérir par moi-même ; mais M. Poivre y a suppléé par le mémoire ci-joint qu'il a travaillé avec soin. Comme il est fort court et que tout ce qu'il contient est nécessaire pour avoir une connaissance du moins superficielle de cet objet, j'ay cru devoir l'insérer ici en entier. ¹

La lecture de ce mémoire suffit pour justifier les avantages qu'on peut retirer du commerce de la Cochinchine. L'expérience du sieur Friel, contenue dans la lettre dont j'ai rendu compte au commencement de cet ouvrage, achève de le démontrer ; et je me suis d'autant moins occupé à pousser plus loin mes recherches à cet égard, qu'il n'y a que l'exercice et l'habitude d'un commerce qui puisse

¹ Cordier n'a pas reproduit ici le Mémoire de Poivre présent dans le manuscrit et renvoie au mémoire transcrit plus haut.

Le manuscrit du Muséum d'histoire naturelle porte une note de Malesherbes qui justement constate que c'est ici que commence le Mémoire de Poivre.

nous mettre à portée d'en pénétrer tous les avantages. Il est sûr qu'il est utile, cela suffit pour chercher les moyens de l'ouvrir: et voici ceux que M. Poivre propose :

Les vaisseaux destinés pour Chine partant de Lorient en octobre, peuvent arriver en may à Faifo, principal port de la Cochinchine. C'est précisément le temps de la mousson de ces mers ; ils peuvent y faire l'échange de leur argent contre de l'or et prendre des cargaisons de sucre avec lesquelles ils partiront pour Chine en juillet.

A. Le commerce du sucre doublera leurs fonds ; on peut y joindre de l'arèque, de l'ivoire et du bois d'aigle, des nids d'oiseaux et d'autres articles destinés pour Chine qui produisent tous les ans aux Chinois quarante à cinquante pour cent de bénéfice ; ce qui augmentera d'autant les fonds de Chine ; et si la soye crue est de bonne qualité on la trouvera en Cochinchine à meilleur marché qu'à Canton.

B. Il serait important que la Compagnie eût un comptoir résidant en Cochinchine, tant parce que l'or est à beaucoup meilleur marché pendant l'hivernage que dans la mousson du commerce, que parce qu'il sera facile au chef du comptoir, au moyen d'un petit présent fait au Roy, d'obtenir la permission de faire travailler lui-même aux mines, et d'en retirer le profit : le Roy n'est point jaloux de ses mines et donne aisément ces permissions.

L'établissement d'un pareil comptoir, doit d'autant moins effrayer qu'il est impossible de faire de la dépense dans un pays où tout est pour rien : le S. Poivre, luy même, n'a consommé que cinquante piastres en un an.

La permission d'établir le comptoir, est aussi facile à obtenir, au moyen d'un présent convenable. Le Roy de Cochinchine aime les étrangers, et favorise autant qu'il lui est possible le commerce de ses Etats.

L'endroit le plus propre pour cet établissement est l'isle de Cham, située dans le milieu de l'entrée du port, à la vue de Faifo et à une portée de canon de la terre ferme. Elle n'est habitée que par quelques pêcheurs. Le terrain est bon ; elle est bien boisée ; elle n'est point incommodée par les tigres qui désolent en terre ferme ; le mouillage est bon, sûr, et près de terre ; il y a de l'eau ; il serait facile d'y avoir des troupeaux, dont le pâturage ne coûteroient rien et qui seraient d'un grand secours pour les relâches. On tire avec facilité et à très bon marché les vivres de la grande terre, où un bœuf ne coûte pas vingt francs, de notre monnoye. Qu'on y peut aisément bâtir; la pierre, la brique et les ouvriers ne manquent pas dans le pays.

C. Le bois de thec y est en abondance ; avec de bons charpentiers qu'on y trouve on peut construire des embarcations qui iraient le long de la côte à Siam, au Cambodge, au Tonquin et à la Chine. Le Cochinchinois est bon matelot, et le Roy de Cochinchine donneroit volontiers une commission et des matelots pour le commerce du Japon, dont le profil seroit immense, ces deux nations ayant essentiellement besoin l'une de l'autre et se ressemblant par beaucoup d'endroits.

Le mémoire qui contient les propositions du sieur Poivre renferme encore quelques réflexions importantes.

D. La première regarde le commerce de Chine. Si les Chinois fermaient leurs ports aux Européens, ou que la difficulté et les tracasseries augmentassent de la part des Chinois on trouveroit en Cochinchine les marchandises de Canton à meilleur marché qu'à Canton même, parce que les Chinois y apportent tous les ans une grande quantité de thé, et de porcelaine qu'ils y donnent à meilleur marché qu'ils ne les vendent à Canton. Peut-être même qu'en tout temps il nous serait plus avantageux de faire ce commerce en Cochinchine. 1° Parce qu'on éviteroit le droit d'ancrage qui est considérable en Chine. 2° Parce qu'on s'épargneroit quatre cent lieues de chemin, dans les mers les plus dangereuses et les plus critiques, à cause des typhons qui s'y font quelquefois sentir. Ce fut autrefois l'idée de la Compagnie dans l'établissement qu'elle projetait à Poulo-Condor, endroit bien moins favorable à tous égards.

E. La seconde réflexion regarde les Hollandais plus attentifs que nous à augmenter leur commerce ; ils peuvent profiter de nos délais pour aller eux-mêmes s'établir dans ce pays, et y obtenir des privilèges exclusifs. Ils ont été instruits des offres avantageuses faites par le Roy de Cochinchine aux nations étrangères, pour les attirer dans ses ports, et ils n'ont pas ignoré les patentes qu'il a envoyé aux Portugais et aux Français qui se sont trouvés en Chine, pour les inviter à venir commercer dans ses États.

M. Poivre finit son mémoire par des démonstrations bien certaines de son désintéressement. Qu'il me soit permis d'y ajouter qu'il serait trop tard de songer à un établissement si avantageux, si les Portugais de Macao avaient été assez forts pour l'entreprendre ; mais qu'il n'y a pas un moment de temps à perdre, si on ne veut pas se laisser prévenir par les Suédois, qui y songent très efficacement pour l'année prochaine : c'est un fait dont je n'ay presque pas lieu de douter.

L'utilité et la possibilité de cet établissement étant connues, il n'est presque question que du choix des moyens proposés pour l'exécution ; mais c'est ce qui demande encore beaucoup de réflexions, puisque c'est de ce choix en grande partie que dépend la réussite du projet.

F. Sur ce que j'ai pu apprendre par les relations de Roy de Cochinchine, je vois que ce royaume est un démembrement du royaume de Tonquin, et que la crainte de réveiller les prétentions d'un Roy si redoutable, a engagé longtemps le souverain de la Cochinchine à ne pas prendre le titre de Roy, l'envie de se mettre à l'abri de ce côté-là, est peut-être une raison aussi puissante que l'intérêt de son commerce, pour tâcher de traiter avec les nations européennes, et de les engager à s'établir chez lui. Je suis donc persuadé qu'il ne sera pas difficile à ceux qui formeront le premier établissement d'obtenir des conditions avantageuses. C'est pour cela qu'il faut se presser, d'autant plus que les premiers établis nuiront sans doute beaucoup à ceux qui se présenteront ensuite. La rivalité du commerce suffit pour en être convaincu ; et l'exemple des Hollandais qui se sont arrogés le privilège exclusif de toutes les épiceries fines est une preuve convaincante du danger qu'il y a à se laisser prévenir.

G. Mais aussi la précipitation peut-être fort nuisible et si le Roy de Cochinchine voyait arriver à Faifo trois gros vaisseaux bien armés, pareils à ceux que la Compagnie envoie en Chine, il pourrait bien leur fermer ses ports, craignant qu'on ne vint en force pour lui donner la loy. Je pense donc que cet établissement veut être tenté d'abord par une personne connue du Roy de Cochinchine qui arrivé à Faifo avec des présents et quelques marchandises pour entamer le commerce, mais sur une petite frégate incapable de donner aucun ombrage. Avec ces précautions on peut se flatter de réussir, et d'obtenir des conditions raisonnables pour la liberté du commerce et d'un bon comptoir.

Je pense donc qu'il serait à propos de confier cette affaire à M. Poivre et de le faire conduire en Cochinchine par une frégate légère, chargée des présents nécessaires, de quelques marchandises de cargaison, et des employés destinés à former le comptoir résidant.

H. D'où pourra-t-on faire partir cette frégate? Sera-ce de Lorient ? de Port-Louis de l'Isle de France ? ou de Pondichéry ? Je commencerais par exclure Pondichéry. Le commerce de la Compagnie à la côte de Coromandel, et à la côte de Malabar, n'a aucun rapport, et ne peut servir en rien au commerce de Cochinchine, et il faudrait faire des frais extraordinaires et particuliers pour ce commerce, qui ne conviennent point à la Compagnie, surtout pendant qu'elle le peut faire sans frais par les vaisseaux de Chine. Les mêmes raisons militeront dans la suite contre le Port-Louis de l'Isle de France ; et il n'est pas douteux que les vaisseaux partant de Lorient pour Chine, peuvent faire ce commerce ; pourvu qu'ils partent d'assez bonne heure, pour ne pas manquer le temps de la traite à Canton ; et même pour que l'un d'eux puisse primer la mousson, ce qui ne sera pas difficile lorsque l'on aura un comptoir résidant en Cochinchine ; mais pour cette première fois je pense que le sieur Poivre porté à l'Isle de France sur un des vaisseaux de Chine, doit en partir le plus tôt possible sur une frégate légère pour se rendre à Faifo : voici mes raisons :

1° Il est à propos qu'il se concerte avec M. David sur un des objets des plus importants de son voyage qui concerne les plans et les graines des épiceries fines, suivant le projet dont je parlerai dans la suite. Je pense dire seulement ici que son passage à l'Isle de France, ne peut être encore que très utile pour la conduite, culture, et propagation des deux mille canelliers et des poivriers que nous avons actuellement à l'Isle de France, et qu'on avait négligé depuis longtemps.

2° Il est important que la frégate qui doit emporter le sieur Poivre à Faifo et faire de là avec lui plusieurs voyages dans les mers de Chine, soit commandée par des officiers et des pilotes bons pratiques des mers de Chine, ce qui se trouve plus aisément à l'Isle de France que dans le royaume.

3° Le secret de cette expédition est un des points les plus importants pour la réussite. Il est aisé à garder, en armant la frégate à l'Isle de France ; au lieu que la façon d'armer et de charger cette frégate dans le port de Lorient en décèlera le secret : surtout dans le moment où il ne faut pas douter que plusieurs nations n'ayent la même idée.

Enfin l'on rassemblera bien en France quelques employés propres à former le comptoir qu'on projette ; mais il serait fort à souhaiter que l'on put trouver à l'Isle de France, ou de Bourbon un chef pour les conduire, qui eût appris dans ces colonies la manière de conduire une colonie, et de faire tenir des écritures en règle.

I. Voici donc comment on pourrait se conduire. Le sieur Poivre et cinq ou six employez ignorant leur destination partiront dans les premiers jours d'octobre sur les vaisseaux le *Duc de Béthune* et le *Montaran*, pour se rendre à l'isle de France où le sieur Poivre et M. David se concerteront ensemble pendant qu'on armera en toute diligence une frégate pour transporter le sieur Poivre où il voudra, avec ordre aux capitaines et officiers de la frégate de suivre ses ordre en tout. Il se rendra le plus diligemment qu'il lui sera possible à Faifo ; et, si la mousson n'est pas encore ouverte dans le détroit de la Sonde, il passera par le détroit de Malac : c'est à quoi des officiers pratiques des mers de Chine lui seront très utiles ; car il serait de la dernière importance qu'il pût primer toutes les nations de l'Europe.

K. Arrivé à Faifo avec les présents destinés pour le Roy de la Cochinchine, il y a apparence qu'il sera bien reçu par ce prince qui le connaît déjà, et il entamera tout de suite avec lui la négociation pour la liberté de commerce, et l'établissement d'un comptoir résident, soit dans l'isle de Cham, soit dans quelque autre endroit commode, s'il ne peut obtenir l'isle pour faire son établissement. S'il réussit il mettra en œuvre les employez destinés à former le comptoir, fera descendre à terre les marchandises de traite, ainsi que les piastres chargées sur la frégate, et, suivant les spéculations qu'il pourra faire sur le commerce, il enverra la frégate en Chine pour amener à Faifo un ou deux de nos vaisseaux de Chine, avec les fonds qu'il pourra employer au commerce ; et à cette effet les capitaines et supercargues des vaisseaux de Chine, auront ordre de s'entendre avec lui. Comme le trajet n'est que de deux cents lieues, que les vaisseaux de Chine trouveront une partie de leur cargaison prête à Faifo par les premiers fonds versés par la frégate, et qu'ils seront en pleine mousson, ils ne se feront pas attendre longtemps pour leur retour en Chine, où ils iront vendre leurs cargaisons de Cochinchine et charger celle pour l'Europe dans les temps ordinaires.

L. M. Poivre de son côté après avoir donné les ordres nécessaires pour l'établissement du comptoir de la Compagnie, et avoir mis les employés en état et en train de les exécuter, partira dans la fin d'août ou dans les premiers jours de septembre, sur la frégate pour se rendre à Macao. Si sa négociation ne réussissait pas auprès du Roy de Cochinchine, son séjour à Faifo ne serait pas si long ; et, après s'être fait transporter à Macao, il enverrait la frégate porter à Canton les fonds et marchandises de traite, destinés au commerce, avec ordre de venir l'attendre à Macao.

M. Il est aisé de voir par cet arrangement qu'il faut très peu de fonds extraordinaires. L'armement de la frégate coûtera peu aux Indes ; il ne faudra d'ailleurs que l'objet des présents, et les fonds qu'on pourra destiner à l'établissement du comptoir, qui ne seront pas considérables ; et qui en cas

de nécessité, pourroient être pris, ainsi que les fonds du commerce sur les 50 mille marcks destinés au commerce de Chine. Si l'établissement ne réussit pas, les fonds seront rendus tout de suite en nature au commerce de Chine. S'il réussit ces mêmes fonds y rentreront avec usure par les sucres, et autres marchandises qui seront versées en Chine. Le commerce de Chine ne peut qu'en profiter et jamais en souffrir.

N. Mais revenons à M. Poivre que nous avons laissé dans tous les cas à Macao vers la fin d'août ou le commencement de septembre ; et avant que de tracer le reste de ses opérations faisons quelques réflexions sur les isles de France et de Bourbon.

Ces deux colonies françaises sont infiniment précieuses à l'État. Leur situation les rend infiniment utiles pour notre navigation, et la bonté de leur terroir promet des vivres et des rafraîchissemens abondans pour les relâches de tous nos vaisseaux, aussi bien que des retours considérables pour Europe. Mais à mesure que le nombre et l'industrie des habitants ont fait prospérer leur commerce, et que leurs richesses se sont augmentées, il semble que les gouverneurs, uniquement occupés de leurs intérêts personnels, n'ayent cherché qu'à étouffer leur industrie en leur enlevant le fruit de leurs travaux. Le succès des plantations de café avait enrichi plusieurs colons de l'isle de Bourbon ; mais il était aisé de sentir que le débit de cette marchandise avoit ses bornes, et que la trop grande abondance en aviliroit le prix au grand préjudice du colon. Il falloit présenter d'autres objets à son industrie, et au lieu de le ruiner par le monopole des noirs et des marchandises, il convenoit de l'aider et de le conduire à cultiver d'autres productions. L'indigo et le coton étoient entre leurs mains. Le débit avantageux du coton dans l'Inde, et de l'indigo en Egypte, présentoit une ressource assurée : ces deux objets ont été tentés, ils ont réussi ; mais ils n'ont pas été suivis. Un article plus important pour les Isles, pour la Compagnie et pour l'État a encore été abandonné. Je parle de la canelle ; et pour en sentir toute l'importance il ne faut qu'observer que la tyrannie des Hollandais sur les peuples voisins de leurs établissemens, soit dans les mers des Indes, soit dans celles de Chine, leur a conservé le privilège exclusif des épiceries fines, canelle, gingembre, gerofle et muscade. C'est de ce commerce qu'ils tirent la plus grande partie de leurs forces ; parce que sur ces épiceries ils peuvent faire la loi à l'Europe. La canelle et le poivre avaient réussi aux isles de France et de Bourbon ; et il en résultait un double avantage. Le premier de la culture et de la propagation de ces deux épiceries, et le second de la certitude de la réussite des autres dans un climat qui produisait de la canelle. Cependant bien loin de chercher à se procurer les plans, et les graines des épiceries fines qui nous manquoient, on laissoit périr le poivre et la canelle qu'on possédoit déjà. Tout le monde sentoit le bien. Quelques particuliers cherchoient les moyens de réussir, et plusieurs mêmes s'y sont offerts. On a flatté M. Poivre de luy procurer quelques plans sauvages dans les montagnes de Cochinchine, et cette ouverture ne seroit pas à négliger, s'il n'avoit trouvé une autre route pour se procurer des plans et des graines des épiceries fines. C'est après avoir pris toutes les connaissances sur cette partie, qu'il est revenu à l'Isle de France, et qu'il a trouvé M. David, nouveau gouverneur, occupé à prendre une connaissance exacte de ces isles, et à les sauver de leur ruine prochaine et inévitable. Heureusement qu'ils ont trouvé encore des anciens plans de canneliers qu'on abandonnait à la nature et dont on négligeait entièrement la culture. Les poivriers rampans sur la terre et manquant de la nourriture qui leur est propre, n'existoient pour ainsi dire que pour reprocher au colon son ignorance ou sa paresse. Les poivriers ont été attachés à des arbres qui leur ont permis de s'élever, et qui leur ont fourni dans leur écorce la subsistance qui leur est propre. Le vieux cannelier hors d'état d'être utile a été provigné et a donné l'être à deux mille jeunes canneliers. Le colon instruit de la façon de les cultiver, de les provigner et d'en tirer la canelle, sera bientôt encouragé par son travail par le succès. Il nous manque encore du gérofle, du gingembre et de la muscade.

O. Et c'est pour en avoir des plans et des graines que M. Poivre arrivé à Macao, se propose de fréter une embarcation portugaise pour les Manilles, parce que les Portugais seuls ont le droit d'y aller, et d'y commercer. C'est de là qu'il compte entreprendre un voyage de deux mois, d'où il promet de

rapporter à son retour les plans et les graines dont nous pouvons avoir besoin. Revenu à Macao dans la fin de décembre, ou dans les premiers jours de janvier, sa conduite doit être réglée sur le succès de l'établissement projeté en Cochinchine. S'il a réussi on pense qu'il serait à propos que M. Poivre retournât en Cochinchine,

P. Et renvoyât sur le champ à l'Isle de France la frégate, avec une grande partie des plans et des graines qu'il se sera procurés ; en observant toutes fois de conserver avec luy quelques plans et quelques graines pour les raisons que je vais dire. Il est aisé de sentir combien il est important que la frégate arrive à l'Isle de France sûrement et le plus promptement qu'il sera possible, à cause de la conservation des graines et surtout des plans. C'est pour cela qu'il faut sur cette frégate des officiers bons pratiques des mers de Chine, et qu'après avoir donné au capitaine les instructions nécessaires pour la conservation des graines et pour la conduite des plans, il est à propos de lui promettre une récompense, en cas qu'il rende le tout en bon état à l'isle de France.

Plusieurs raisons déterminent à laisser M. Poivre en Cochinchine. Premièrement c'est à luy à achever son ouvrage, et à former en entier l'établissement de la Compagnie. Il ne peut se refuser la dessus à la confiance qu'on a dans ses lumières et dans son exacte probité. Les employés qu'il y aura laissés, ne seront pas même assez au fait pour qu'on puisse les abandonner à eux-mêmes. Secondement ce séjour peut être nécessaire pour assurer le succès de l'entreprise sur les épiceries. Il peut arriver accident à la frégate : les plans, fatigués par l'arrachement et par une longue traversée, peuvent périr en chemin : les graines peuvent sécher, se flétrir et devenir stériles ; enfin des plans et des graines ainsi fatigués et altérés, peuvent ne pas résister au changement de climat, en arrivant à l'Isle de France, au lieu que le succès des plans et des graines que M. Poivre conservera avec luy paroît certain dans un climat semblable, et après une très courte traversée ; et il lui sera aisé d'en former là une espèce de petite pépinière, d'où il fournira des plans frais et bien venants à l'Isle de France, dans les saisons convenables, par les retours des premiers vaisseaux de Chine jusqu'à ce que cette plantation ait parfaitement réussi dans cette colonie. Ces précautions ne seroient pas praticables si l'établissement de Cochinchine n'avoit pas réussi, et M. Poivre seroit obligé de revenir directement de Macao à l'Isle de France, en donnant à ses plans et à ses graines tous les soins possibles pour les conserver.

Q. Telles sont les réflexions qu'on peut faire sur ces deux objets, et les précautions qu'on croit pouvoir être employées pour remédier aux inconvénients prévus. Je finis par une observation que je crois extrêmement vraie. Depuis l'établissement du commerce des Indes sous M. Colbert, je ne crois pas qu'il se soit rencontré à traiter ensemble deux points de commerce aussi importants; et j'ajouteray qu'il ne s'est jamais présenté des moyens si simples, et si peu coûteux pour parvenir à la réussite. C'est par de pareilles opérations que la Compagnie peut dire qu'en travaillant pour elle, elle travaille pour l'État ; et le succès complet de ce projet seroit une victoire remportée par la France sur la Hollande. Mais plus cette affaire est importante, plus on doit sentir que le secret et l'expédition¹ sont l'âme de sa réussite.

* * *

¹ Note JPM. Coquille probable, à vérifier sur le manuscrit, lire « le secret de l'expédition est l'âme de sa réussite. »